

STRUCTURE FISCALE EN ALGERIE : UNE ETUDE COMPARATIVE ENTRE LES ECONOMIES RICHES EN RESSOURCES NATURELLES ET DEVELOPPEES

Samir MAHTOUT

Docteur à la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.
Laboratoire d'Economie de Développement (LED). Université de Bejaia, Algérie.
mahtout_samir@yahoo.com

Date de réception : 06/11/2019 ; Date d'acceptation : 16/12/2019 ; date de publication : 24/12/2019

Résumé

Cet article montre une évaluation des performances de la structure fiscale en Algérie, par rapport à celle des autres économies en transition et développée. L'objectif de cette comparaison est de situer le système fiscal algérien à l'aune des pays similaires et développés. Bien que, ces économies diffèrent dans leurs structures économiques et politiques, les résultats de cette étude montrent deux principales conclusions. Premièrement, la concordance absolue des structures fiscales représentatives des pays riches en hydrocarbures. Inversement, ce travail marque davantage que les caractéristiques fiscales des économies rentières sont fortement hétérogènes relativement à celles remarquées dans les économies développées et celles de l'OCDE. En somme, les structures fiscales des pays riches en ressources naturelles et des pays développés sont globalement conformes les unes des autres, selon le groupe auxquels ils dépendent.

Mots clés : Politique fiscale, Ressources naturelles, Benchmark.

JEL: O23, O13, E63.

TAX STRUCTURE IN ALGERIA: A COMPARATIVE STUDY BETWEEN THE ECONOMIES RICH IN NATURAL RESOURCES AND DEVELOPED

Abstract

This article shows an assessment of the performance of the tax structure in Algeria, compared to that of other economies in transition and developed. The objective of this comparison is to situate the Algerian tax system in the light of similar and developed countries. Although these economies differ in their economic and political structures, the results of this study show two main conclusions. First, the absolute concordance of the representative fiscal structures of hydrocarbon-rich countries. Conversely, this work is more reflective of the fact that the tax characteristics of annuitant economies are highly heterogeneous relative to those observed in developed economies and those of the OECD. In sum, the tax structures of resource-rich countries and developed countries are broadly in line with each other, depending on the group to which they depend.

Key Words: Tax Policy, Natural resources, Benchmark.

JEL: O23, O13, E63.

Introduction

La fiscalité contribue significativement à l'amélioration du fonctionnement des économies nationales dans le monde, elle est aussi un instrument fondamental de l'existence de l'Etat (Allais, 1989 ; Neurrise, 1978). Elle représente une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques (Bouvier, 2010), elle assume plusieurs fonctions avec comme priorité le financement des services publics, l'incitation de l'activité économique lorsqu'elle devient morose et enfin la redistribution des revenus sur le plan social (Musgrave, 1959).

De nos jours, nous assistons à de nombreux déséquilibres fiscaux, notamment en termes de rendement financier (efficience) et de la répartition de la charge d'imposition (équité). Lesdites carences sont considérablement observées dans les structures fiscales des pays en voie de développement que dans les économies industrialisées. Selon plusieurs auteurs, la mise en place des structures d'imposition efficaces et équitables constituent une problématique fondamentale, notamment afin de réussir l'intégration dans l'économie mondiale (Tanzi et al, 2001). De plus, la difficulté de mettre en place une structure d'imposition optimale a provoqué de nombreux déséquilibres économiques, à cause d'une insuffisance de la mobilisation des recettes budgétaires (Attila et al, 2009) et de l'incapacité des finances publiques de développer les secteurs porteurs de croissance (l'éducation, la santé, les infrastructures, les transports...etc.) d'où le faible niveau de développement économique dans ces pays (Chambas, 2005a). Toutefois, les pouvoirs publics sont hâtivement amenés à engager de sérieuses réflexions dans le cadre des projets de réformes fiscales, attendu que toute mesure fiscale relative à la création d'impôt, toute modification ou suppression d'un impôt ou une taxe influencent significativement sur le niveau de production, le niveau du chômage et l'évolution de la croissance économique (Ricardo, 1817). Par ailleurs, elles sont nombreuses les évaluations économétriques qui ont marqué les effets dommageables des politiques fiscales sur les variables macroéconomiques. L'outil fiscal influence le comportement des agents économiques (consommation et production), il développe en effet des comportements inquiétants (optimisation en fiscalité agressive à l'instar de la fraude et l'évasion fiscale) difficiles à cerner (Barro, 1990 ; Engen et al, 1996-1992 ; Milesi-Ferretti et al, 1998). La structure fiscale et le taux global des prélèvements obligatoires (la pression fiscale) exercent un impact significatif et négatif sur la croissance économique (Barro, 1990 ; Lucas, 1990 ; King et al, 1990 ; Jones et al. 1993 ; Stokey et al, 1995 ; Mendoza et al, 1997).

Le système fiscal algérien est un système essentiellement déclaratif sous réserve de droit de contrôle et de vérification, il a subi au cours de son évolution de nombreuses réformes, la plus importante est celle de l'année 1992, qui a marqué une nouvelle architecture d'imposition. La structure fiscale se compose de deux grandes parties distinctes. La première partie s'intéresse à la fiscalité ordinaire et la deuxième partie touche à la fiscalité pétrolière. Durant la dernière décennie, l'évaluation des performances du système de la fiscalité ordinaire révèle qu'il impose davantage la consommation avec un rendement moyen de 15,3% du PIB, soit près de 68% des revenus de la fiscalité ordinaire (1^{ère} source de revenus fiscaux). La fiscalité du capital est une source de revenus non négligeable, elle assure une capacité financière d'environ 3,75% du PIB, soit environ de 17,8% des revenus de la fiscalité ordinaire (2^{ème} source de revenus fiscaux). Sagissant de la fiscalité du travail, celle-ci est une source de revenus insignifiante, elle n'a assuré qu'une moyenne de 3,18% du PIB, soit 14,19% des recettes fiscales ordinaires. A titre de benchmark, la structure d'imposition observée en Algérie semble caractéristique par rapport de celle adoptée par les pays similaires, notamment les pays riches en ressources naturelles.

L'objectif de ce travail consiste à analyser l'évolution de la structure fiscale en Algérie depuis 2000. Cette étude marque aussi un aperçu considérable sur l'évolution des structures fiscales dans plusieurs régions dans le monde. Elle est articulée en deux principales sections. La première présente une revue de littérature théorique et empirique sur la fiscalité et ses effets sur l'économie. La deuxième section développe une technique de benchmark afin de situer les performances réalisées par la politique fiscale en Algérie, comparativement de celle observée dans certaines économies en transition et industrialisées.

1. Revue de littérature

Selon la théorie fiscale classique, un Etat libéral est un Etat qui renonce de s'ingérer dans la marche normale du secteur réel, à travers la détermination d'une charge fiscale souple et des dépenses budgétaires au niveau le plus bas possible. De plus, le modèle libéral considère que l'impôt est neutre économiquement, il est assimilé comme le prix payé par le contribuable pour la sécurité et les services que lui apporte l'Etat (Smith, 1776). Par ailleurs, la fiscalité a un rôle néfaste sur l'activité économique parce qu'elle ne crée que des choix difficiles (Ricardo, 1817). En revanche, la théorie fiscale interventionniste issue de la théorie keynésienne considère que la fiscalité n'est pas neutre, parce que les impôts et les taxes sont des instruments puissants utilisés par les pouvoirs publics à des fins de politique budgétaire, notamment pour stimuler la demande globale ou l'amélioration de la croissance économique. Ainsi, l'adoption de nouvelles mesures fiscales relatives à la création d'impôt, toute modification ou suppression d'un impôt ou d'une taxe influencent sur le niveau de production, le niveau du chômage et l'évolution de la croissance économique.

Depuis longtemps, la politique fiscale était toujours considérée comme un instrument puissant de politique économique, notamment pour les pays en développement afin de réaliser de nombreux objectifs économiques, budgétaires et sociaux. Tout d'abord, l'impôt sert à la mobilisation des ressources budgétaires pour financer les dépenses publiques, les pouvoirs publics utilisent cet instrument également pour orienter l'activité économique vers des secteurs ciblés en vue de promouvoir le bien-être et la croissance économique, enfin il intervient, de plus, pour assurer l'équité dans la redistribution des revenus et de corriger les externalités (Azizul, 2001). Pareillement, le rôle attendu du système fiscal selon plusieurs études consiste indubitablement à la collecte des revenus fiscaux pour couvrir les charges de l'Etat (Burgess et al, 1992). La conception d'une politique fiscale judicieuse a pour finalité, non-seulement de réduire des distorsions qu'elle crée pour l'activité économique, mais encore de générer absolument de revenus financiers suffisants pour le bon fonctionnement des services publics (Mackenzie et al, 1997).

Malheureusement, la mise en place d'une architecture d'imposition efficiente et équitable sur les plans budgétaire et social constitue la problématique la plus soucieuse pour la plupart des gouvernements, surtout pour les pays riches en ressources naturelles. Selon plusieurs études, les maux de ces économies pour amorcer une nouvelle dynamique économique et d'assurer une intégration dans l'économie mondiale réside dans la mauvaise conception des systèmes fiscaux (Tanzi et al, 2001 ; Chambas, 2005a ; Attila et al, 2009). Ce contexte engage les décideurs publics de réussir rapidement la transitions fiscales afin de pallier aux faiblesses observées au niveau de différentes structures fiscales dans la mobilisation des ressources nécessaires, notamment à travers l'amélioration de l'efficacité de la taxe sur la valeur ajoutée et l'élargissement de son assiette fiscale (Chambas, 2005b ; Brun et al, 2007).

D'autre coté, le débat concernant l'adoption des mesures fiscales propices pour soutenir la croissance économique est de plus en plus intense, parce que la pression fiscale affecte

considérablement sur le climat des affaires et l'activité entrepreneuriale. En effet, les chocs fiscaux ont été mis en évidence par plusieurs études économétriques, les théories économiques sur la fiscalité montrent les effets nuisibles des mesures fiscales aussi bien sur le comportement des agents économiques, que sur le plan macroéconomique (Barro, 1990 ; Engen et al, 1996-1992 ; Milesi-Ferretti et al, 1998). Lesdites théories prédisent également que l'impact de la politique budgétaire sur la croissance économique dépend de la structure, du niveau d'imposition et de dépenses publiques (Barro, 1996 ; Lucas, 1990 ; King et al, 1990), (Jones et al, 1993 ; Stokey et al, 1995 ; Mendoza et al, 1997). Selon les néoclassiques, la croissance économique ne peut toutefois être affectée que par l'activité entrepreneuriale et l'accumulation du capital et de travail (Schumpeter, 1942 ; Solow, 1970). Plusieurs autres approches ont confirmé que l'architecture de la structure fiscale, notamment la fiscalité progressive (la fiscalité des revenus des personnes physiques) influence fortement l'activité entrepreneuriale (Gentry et al, 2000 ; Gordon, 1998), elle engendre également des distorsions au niveau de l'emploi et la masse salariale (Arseneau et al, 2012 ; Arulampalam et al, 2010 ; Hasset et al. 2006 ; Felix, 2006). De plus, la fiscalité des sociétés a un effet significatif et négatif sur l'investissement, notamment l'investissement direct étranger (Hartman, 1984 ; Boskin et al, 1987 ; Newlon, 1987 ; Young, 1988 ; Slemrod, 1990 ; 1990a).

En somme, la plupart de ces études économétriques montrent qu'une orientation de la base imposable vers les impôts sur les revenus des personnes physiques et les bénéfices des sociétés engendre d'amples distorsions au niveau des agrégats macroéconomiques. Lesdites études montrent de surcroît que la fiscalité de consommation et la fiscalité immobilière sont les moins nuisibles sur l'évolution de la croissance économique et le bien-être (Arnold, 2008 ; Arnold et al, 2009 ; Arseneau et al, 2011 ; Lee et al, 2004 ; Padovano et al, 2001 ; Widmalm, 2001 ; Milesi-Ferretti et al, 1998).

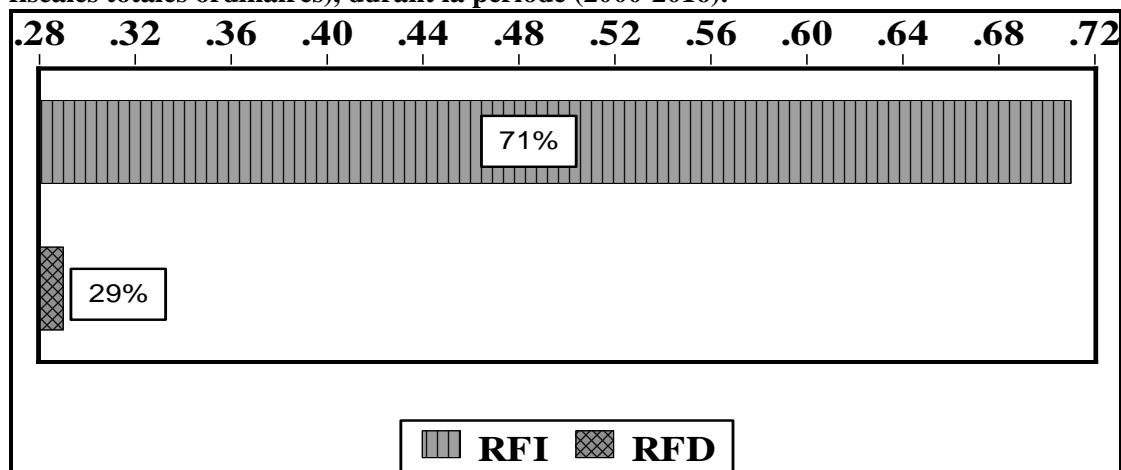
2. Etude comparative de l'évolution de la structure fiscale en Algérie avec les économies en transition et industrialisées

Cette rubrique passe en revue les tendances de la fiscalité des entreprises (fiscalité ordinaire) en Algérie, et dans certaines économies en transition et développées. La présente analyse sera présentée à travers l'évaluation du rendement des structures fiscales directes et indirectes, ainsi que l'analyse de l'évolution de la pression fiscale ordinaire, par rapport au Produit Intérieur Brut Hors Hydrocarbures et Hors Agriculture (PIB HH-HA).

2.1 La structure du rendement financier de la fiscalité ordinaire en Algérie (2000-2016): Analyse et évaluation des performances

Durant cette période, le rendement financier de la fiscalité ordinaire représente 36,8% du recouvrement global. Cette performance sera analysée en deux grands niveaux, notamment en matière de recettes fiscales directes (**RFD**) et de recettes fiscales indirectes (**RFI**). Par ailleurs, ce travail marque une analyse économique plus poussée pour chaque catégorie d'impôt et taxe, et ce dans l'objectif de déterminer les contributions génératrices de la pressions fiscale en Algérie. La figure 1 indique la contribution moyenne réalisée par les fiscalités directe et indirecte, durant la période (2000-2016).

Figure 1. La structure des recettes fiscales ordinaire en Algérie (en % des recettes fiscales totales ordinaires), durant la période (2000-2016).



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la (DGI) et de la direction générale des politiques et des prévisions (DGPP).

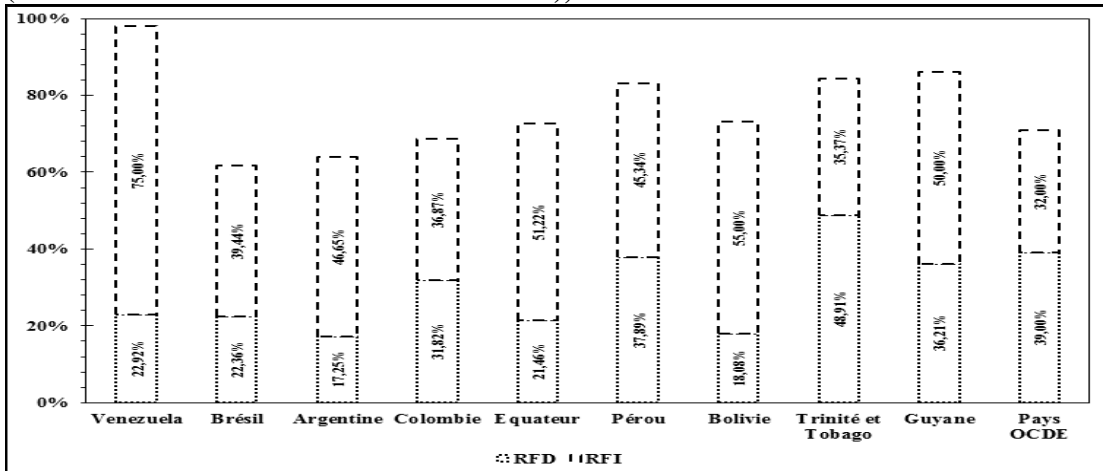
L'examen de la figure précédente montre nettement le rôle marginal de la fiscalité directe au détriment de la fiscalité indirecte, cette dernière a contribué de 71 % du recouvrement total ordinaire. Ce résultat peut être expliqué par l'accroissement de la consommation des produits passibles de cette fiscalité (fiscalité de consommation), mais également par l'augmentation des recettes douanière sur le commerce extérieur. En revanche, la structure des contributions directes est représentée par les recettes de l'impôt sur le revenu global catégorie traitements et salaires (IRG/TS), de l'impôt sur le revenu global catégorie non-salariés (IRG/NS) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS). Ce travail montre que la structure fiscale directe a réalisé un recouvrement moyen de 29% au titre de la même période. L'incapacité de cette structure de réussir une transition fiscale, c'est à dire de réaliser des performances financières plus appréciables, réside dans la complexité des dispositions régissant ce type de fiscalité, les déficits critiques des entreprises, l'ampleur des pratiques d'optimisation fiscales (fraude et évasion fiscale) et enfin la défaillance du dispositif du recouvrement fiscal de réduire l'importance des restes à recouvrer et qui ne cessent d'accroître d'une année à l'autre (Mahtout, 2018, 2019). Par ailleurs, l'instrument du contrôle fiscal représente un outil puissant pour lutter contre toutes manoeuvres déloyales des contribuables et d'assurer en conséquence des ressources supplémentaires pour le financement du budget de l'Etat. Or, cet dispositif en Algérie souffre de nombreuses difficultés pour atteindre justement les attentes dévolues. Parmi ces faiblesses se trouvent le manque sensible de moyens humains et matériels, l'absence d'un système d'information efficace et la faiblesse du système de programmation des dossiers fiscaux à vérifier.

2.1.1 Etude comparative de l'évolution de la structure des recettes fiscales ordinaires, 2016.

Au niveau international, la figure 2 montre l'évolution des recettes fiscales directes et indirectes dans certains pays riches en ressources naturelles, comparativement à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE. Cette rubrique fait apparaître que la répartition fiscale marquée par la prévalence des impôts indirects par rapport aux impôts directs en Algérie est nettement conforme à la structure fiscale observée dans les pays riches en ressources

naturelles, à l'exception de Trinité et Tobago. Par ailleurs, le rendement de l'impôt direct et indirect en Algérie, au titre de l'année 2016, se situe respectivement à environ de 34,53% et 65,47% des recettes fiscales totales, ces taux s'avèrent supérieurs relativement à ceux réalisés par les autres pays (Brésil, Argentine, Equateur...etc.). En somme, le système de la fiscalité des entreprises des pays exportateurs du pétrole se concentre principalement sur les droits et taxes indirects pour la mobilisation des revenus fiscaux. Ladite spécificité est toute à fait paradoxale lorsqu'il s'agit des pays de l'OCDE et des pays développés (les impôts directs sont les plus rentables).

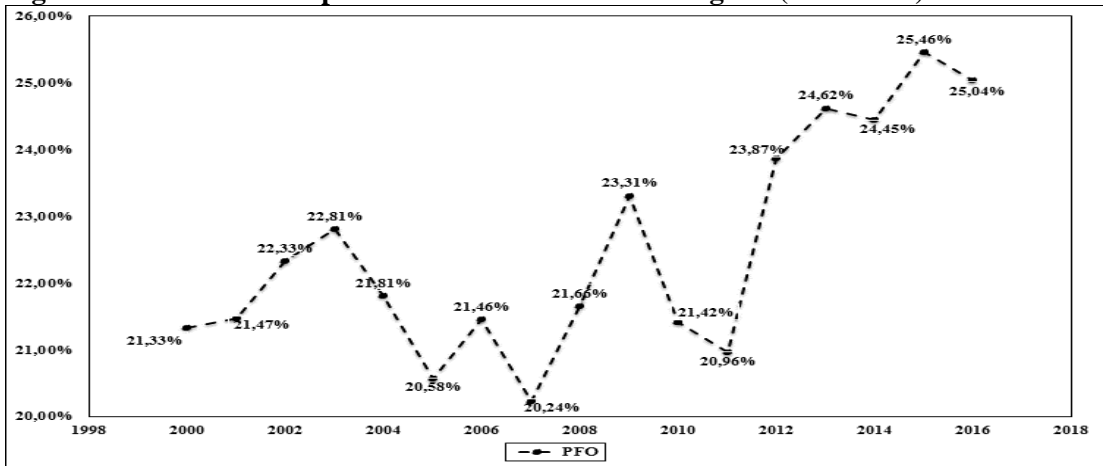
Figure 2. La structure des recettes fiscales ordinaire des pays riches en hydrocarbures (en % des recettes fiscales totales ordinaires), 2016.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'OCDE, FMI et la Banque Mondiale

2.2 Analyse de l'évolution de la pression fiscale ordinaire (PFO) en Algérie

La pression fiscale désigne le rapport entre la masse du prélèvement fiscal global et le produit intérieur brut (PIB). Dans le but de cibler exclusivement le rendement généré par le système fiscal, il convient de tenir compte de la prépondérance du secteur pétrolier dans l'économie algérienne. De ce fait, nous intéresserons exclusivement aux recettes fiscales ordinaires et au produit intérieur brut hors hydrocarbures et hors agriculture (PIB HH-HA) pour la détermination du taux global des prélèvements obligatoires (la pression fiscale). La figure 3 montre l'évolution de la pression fiscale ordinaire en Algérie durant la période 2000-2016 (En % du PIB HH-HA).

Figure 3. Evolution de la pression fiscale ordinaire en Algérie (2000-2016)

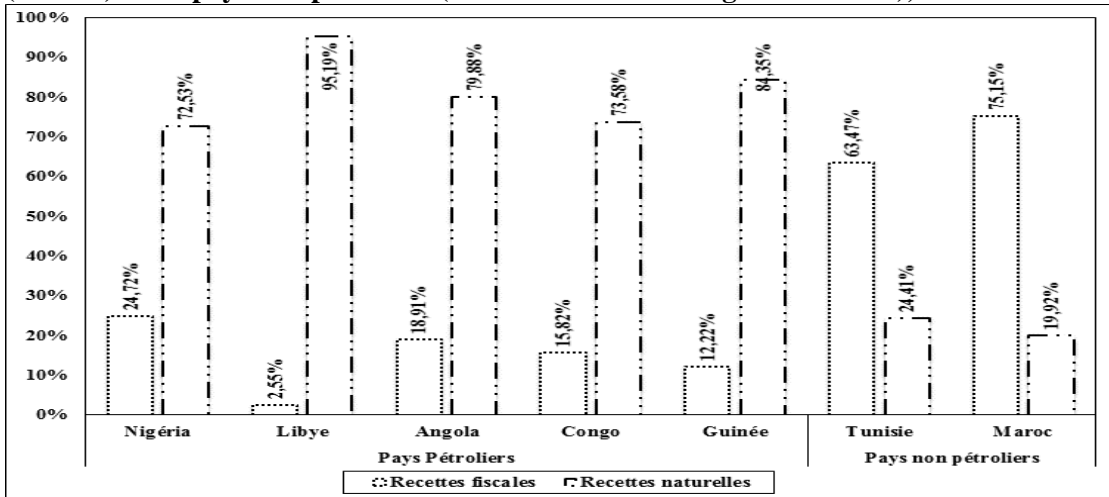
Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la (DGI) et la (DGPP).

L'examen de la figure 3 indique que la pression fiscale ordinaire a enregistré une tendance positive durant cette période. Cependant, elle augmente de façon très lente, elle passe de 21,58% en 2000 à 25,04% en 2016, avec un pic de 25,46% en 2015. Cette évolution positive s'explique par les réformes fiscales mises en œuvre ces dernières années afin d'élargir l'assiette fiscale des principaux impôts et taxes. Globalement, la pression fiscale n'a pas beaucoup changé durant ces dix-sept dernières années, elle a enregistré une moyenne de 22,52% du PIB HH-HA), ceci laisse apparaître un handicap majeur dans la mobilisation des ressources financières indispensables pour le financement du budget de l'Etat, par conséquent son incapacité relative à amorcer une éventuelle dynamique de croissance économique.

A titre de benchmark, la figure 4 montre le financement du budget de l'Etat dans quelques pays d'Afrique (avec ressources et sans ressources naturelles) afin de tirer les spécificités budgétaires pour chaque groupe. L'analyse du graphique fait ressortir que le budget de l'Etat des pays pétroliers est largement tributaire des recettes tirées des hydrocarbures, cette situation est plus frappante pour le cas de la Lybie, dans la mesure où 95% des recettes budgétaires totales proviennent essentiellement des recettes fiscales pétrolières recouvrées. La structure du financement du budget de l'Etat basée essentiellement sur la fiscalité des ressources naturelles est ainsi l'une des spécificités budgétaires et fiscales de la plupart des pays rentiers dans le monde, particulièrement des pays d'Afrique.

En revanche, l'analyse comparative précise que les pays sans ressources naturelles ou du moins avec peu de rentes naturelles, à l'instar de la Tunisie et le Maroc. Ces derniers sont dotés d'une structure fiscale et budgétaire divergente, et elle correspond généralement à celles observées dans les pays émergents et industrialisés, dans la mesure où les charges publiques de l'Etat sont couvertes en grande partie par les recettes fiscales ordinaires (75% en Maroc). Cette performance s'explique principalement par la mise en place d'un vaste chantier de réformes stratégiques (secteurs porteurs de croissance) qui ont accompagnées les réformes fiscales afin justement de concevoir des systèmes d'impositions plus simples, équitables et efficaces qui répondent en conséquence au développement socio-économique de ces pays.

Figure 4. Financement du budget de l'Etat dans les pays riches en ressources naturelles (Pétrole) et les pays non pétroliers (en % des recettes budgétaire totales), 2014.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'OCDE, FMI et la Banque Mondiale.

D'autre part, le taux moyen de la pression fiscale ordinaire en Algérie (22,52%) s'avère absolument inférieur, comparativement de ceux dégagés par la plupart des économies en transition, particulièrement celles des pays européens, d'Amérique latine et des caraïbes (Cf. tableau 1). Ce résultat s'explique par une nette divergence des méthodes de détermination de la pression fiscale.

Tableau 1. La pression fiscale dans certaines économies en transition et développées, 2015.

Pays	Pression fiscale (%PIB)
Corée du Sud	25,3
Finlande	43,9
Hongrie	39
Pologne	32,4
Slovénie	36,6
Estonie	33,9
Turquie	26,4
Japon	30,7
USA	26,2
Royaume Uni	32,5
Allemagne	37,1
France	45,2
Pays Amérique latine et des caraïbes (ALC)	22,86
Pays d'Afrique	19,1
Pays OCDE	34,3

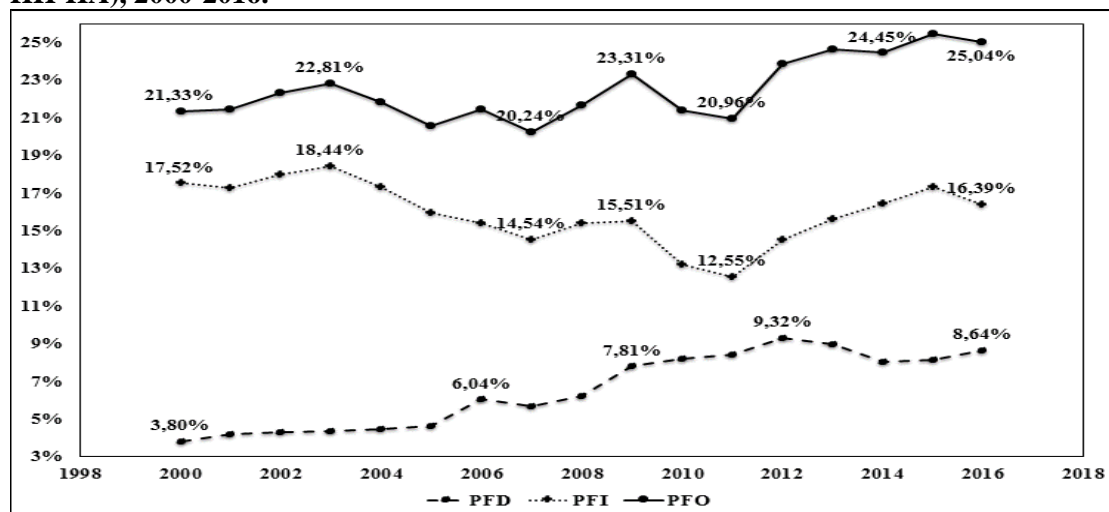
Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'OCDE, FMI et la Banque Mondiale

Toutefois, la pression fiscale ordinaire n'est qu'un instrument quantitatif qui peut masquer en conséquence des tendances contradictoires. Dans ce cas là, l'analyse de la *pression fiscale différentielle* s'avère donc indispensable. Cette dernière peut être évaluée en deux niveaux, notamment par rapport à la fiscalité directe « *pression fiscale des impôts directs (PFD)* » et par rapport à la fiscalité indirecte « *pression fiscale des impôts indirects (PFI)* ». La démarche d'analyse par la pression fiscale différentielle permet d'apprécier d'une part, la fraction des différentes composantes de la structure fiscale par rapport au PIB HH-HA et d'autre part, comment les inégalités sociales influencent la répartition de la charge fiscale.

2.2.1 Evolution de la charge fiscale directe et indirecte en Algérie, (2000-2016)

Rapportées au PIB HH-HA, la figure 5 montre que les recettes fiscales directes passent de 3,8% en 2000 à 8,64% en 2016, soit un accroissement de 227%. Cette évolution tendancielle vers la hausse peut être expliquée essentiellement par l'augmentation du recouvrement des recettes en provenance des retenus à la source sur les traitements et salaires. Par ailleurs, le ratio de recettes fiscales indirectes par rapport au PIB HH-HA a enregistré une régression au titre de la même période, il est passé de 17,52% en 2000 à 12,55% en 2012 puis remontée à 16,39% en 2016. Cette situation d'instabilité des pressions fiscales différentielles se traduit par les irrégularités des prélèvements indirects, dues notamment à la définition de la matière imposable. Durant la période (2000-2007), la structure de la pression fiscale se caractérise par une contribution marginale des impôts directs, qui ne représente en moyenne que 6,31% du PIB et 32,66% des recettes fiscales ordinaires, alors que les impôts indirects ont atteint une performance de 15,85% du PIB et 67,34% des recettes fiscales ordinaires.

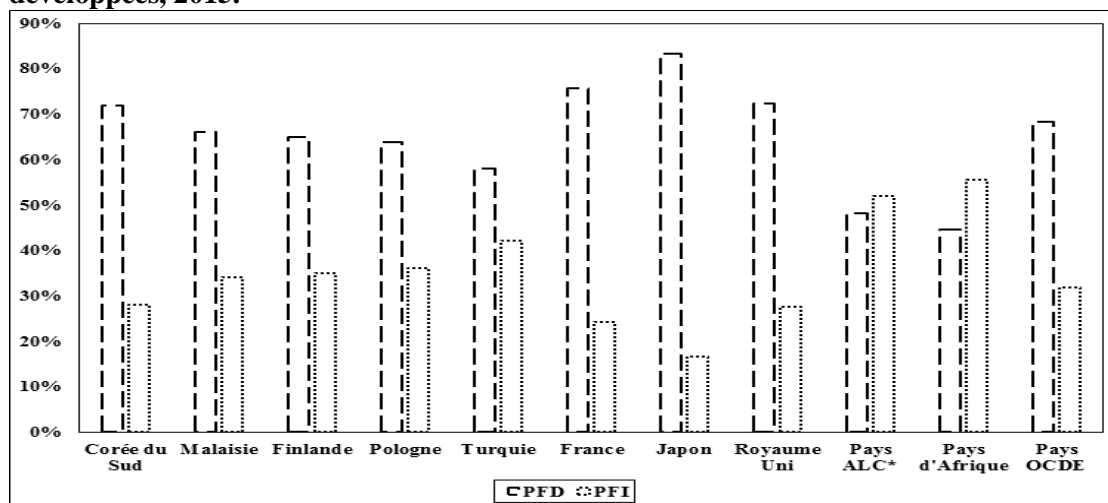
Figure 5. Evolution de la pression fiscale directe et indirecte en Algérie (en % du PIB HH-HA), 2000-2016.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la (DGI) et la (DGPP).

A titre de benchmark, cette étude révèle une nette divergence entre la structure de la pression fiscale en Algérie, comparativement à celle observée dans les économies en transition et industrielles (Corée du sud, Turquie, Finlande). La nuance se réside justement dans l'importance des impôts directs par rapport aux impôts indirects (Cf. figure 6). Par ailleurs, les spécificités fiscales en Algérie sont évidemment remarquées dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine. En somme, les structures fiscales des pays riches en ressources naturelles, des pays en transition et celles des pays développés sont globalement conformes les unes des autres, selon le groupe auxquels ils dépendent.

Figure 6. La structure de la pression fiscale dans les économies en transition et développées, 2015.



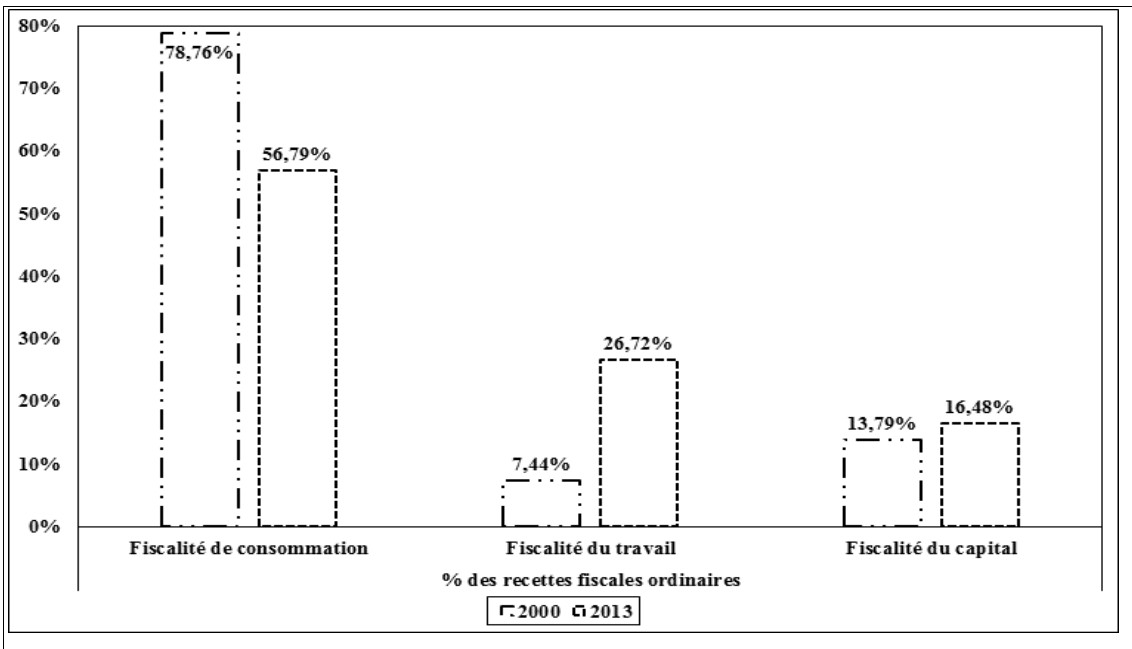
Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'OCDE, FMI et la Banque Mondiale

2.3 Evolution de la concentration des impositions fiscales en Algérie durant (2000-2013).

L'étude de la concentration fiscale se fait à travers l'analyse de l'évolution de la charge fiscale sur les variables macroéconomiques suivantes, la consommation, le travail et le capital. La fiscalité de consommation est déterminée suivant le rapport entre les recettes de tous les impôts et taxes concernant les biens et services destinées à la consommation, sur le PIB HH-HA. S'agissant de la fiscalité du travail, celle-ci est normalement calculée par le ratio des recettes fiscales de l'impôt sur les salaires et la main d'œuvre, ainsi que les prélèvements des cotisations de sécurité sociale, sur le PIB HH-HA. Les recettes de l'impôt sur le revenu global, catégorie traitements et salaires, et les sommes recouvrées de sécurité sociale constituent ainsi le coût fiscal du travail. Enfin, la fiscalité du capital représente le rapport entre les produits générés des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, ainsi que les sommes recouvrées des transactions mobilières et immobilières, sur le PIB HH-HA.

L'analyse des résultats indique que le fardeau fiscal en Algérie est fortement concentré sur la dépense de consommation (Cf. figures 7 et 8). En effet, la fiscalité de la consommation a enregistré une moyenne de 15,3% du PIB HH-HA et de 68,85% des recettes fiscales ordinaires, elle représente ainsi la première source de revenus fiscaux. Par ailleurs, les résultats montrent que la fiscalité du capital a occupé la seconde place, elle contribue de 3,75% du PIB HH-HA, soit 17,8% des recettes de la fiscalité ordinaire. De surcroit, la fiscalité du travail est une source de revenus moins importante relativement à la fiscalité de la consommation et du capital, son rendement financier est évalué en moyenne à 3,18% du PIB HH-HA et de 14,19% des recettes fiscales ordinaires.

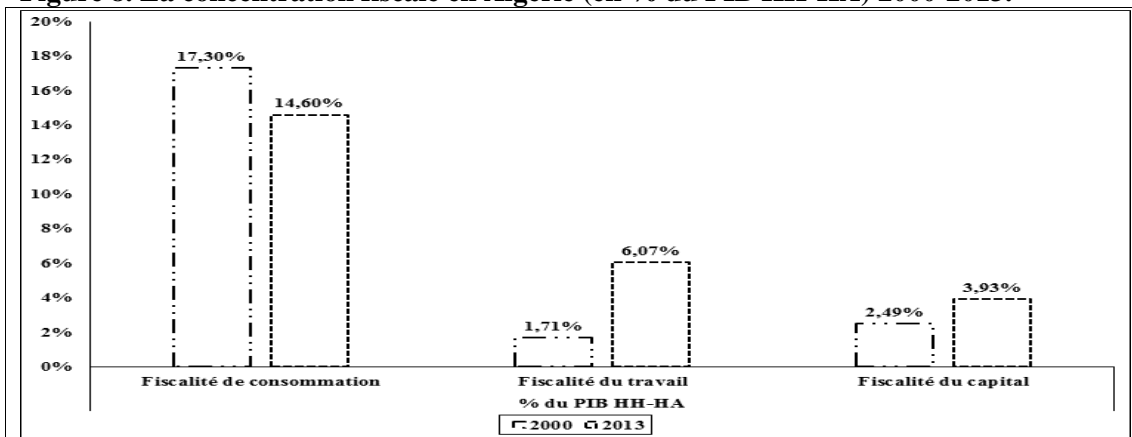
Figure 7. La concentration fiscale en Algérie (en % des recettes fiscales ordinaires), 2000-2013.



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la (DGI) et la (DGPP).

En somme, les résultats de cette étude économique indiquent visiblement que la structure de la pression fiscale en Algérie est injustement répartie entre les différents facteurs de production, notamment la consommation, le travail et le capital.

Figure 8. La concentration fiscale en Algérie (en % du PIB HH-HA) 2000-2013.



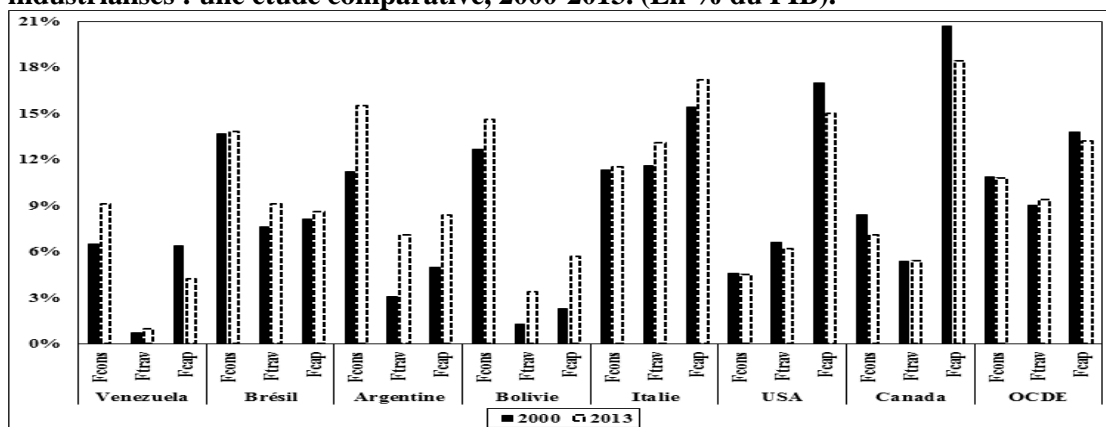
Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la (DGI) et la (DGPP).

2.3.1 Evolution de la concentration des impositions fiscales dans les pays pétroliers et les pays industrialisés

Les résultats obtenus dans le cadre de l'analyse précédente marquent que l'Algérie est dotée d'une structure de la concentration fiscale nettement conforme à celle observée dans les autres pays rentiers. Cette spécificité commune réside au niveau de la fiscalité de la consommation (**Fcons**), qui joue constamment le rôle prépondérant dans la mobilisation des recettes fiscales, suivie en second lieu par la fiscalité du capital (**Fcap**) et enfin de la fiscalité de travail (**Ftrav**).

En outre, la contribution faible de la fiscalité du travail peut être expliquée par l'absence d'un système de sécurité sociale performant, moderne et capable de recouvrir davantage de revenus supplémentaires. Cette étude comparative indique également que le fardeau fiscal est inégalement réparti pour ces pays durant cette période (Cf. figure 9). En revanche, le poids de l'impôt dans les pays développés et ceux de l'OCDE est concentré fortement sur l'imposition du capital. Pour certains pays comme l'Italie et l'USA, le rendement fiscal du travail constitue la deuxième source de revenus, inversement pour d'autres où c'est la fiscalité de la consommation qui est plus avantageuse en terme de rendement. Par ailleurs, ce travail dégage une spécificité importante concernant les structures fiscales dans les pays développés et de l'OCDE, à savoir la répartition relativement équitable de la charge de l'impôt.

Figure 9. Evolution de la concentration fiscale dans les pays pétroliers et les pays industrialisés : une étude comparative, 2000-2013. (En % du PIB).



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'OCDE, FMI et la Banque Mondiale

Conclusion

Ce travail porte une évaluation économique des performances de la structure fiscale en Algérie. Il marque aussi un aperçu considérable sur l'évolution des structures fiscales dans plusieurs régions dans le monde, notamment la région d'Afrique, de l'Amérique latine et d'Europe. Cette technique de benchmark permet de tirer les spécificités fiscales et budgétaires pour chaque groupe de pays. Les principaux résultats obtenus de le cadre de cette recherche montrent que les pays avec ressources et sans ressources naturelles sont caractérisés par des structures fiscales divergentes. La politique fiscale des pays rentiers se concentre davantage sur l'imposition de la consommation pour la mobilisation des revenus fiscaux, les autres variables macroéconomiques (travail et capital) se trouvent de plus en plus desfiscalisés et marginalisés. Cette discordance majeure du fardeau fiscal indique que le système d'imposition ordinaire est un sujet qui ne préoccupe sérieusement pas les pouvoirs publics, en raison de la forte manne financière tirée des ressources naturelles.

En revanche, les pays développés sont caractérisés par une structure fiscale efficiente et équitable entre les facteurs de production, cette spécificité est clairement évidente dans les pays de l'OCDE. En définitive, la révision de la politique fiscale dans les économies rentières est indispensable en raison des mutations que connaît le marché mondial de l'énergie notamment le secteur des hydrocarbures. Dans cette perspective, les vecteurs décisifs qui doivent guider la réforme fiscale sont notamment, l'élargissement de l'assiette fiscale pour une mobilisation plus large des revenus fiscaux (fiscalité locale, fiscalité écologique, fiscalité de patrimoine, fiscalité agricole...etc.), la révision de la politique des dépenses fiscales, la

lutte contre l'optimisation en fiscalité agressive (évasion et fraude fiscale) et la corruption, la promotion de la bonne gouvernance et l'amélioration du climat de l'investissement.

Références

- Allais M** (1989) L'impôt sur le capital et la réforme monétaire. Hermann éditeurs des sciences et des arts, Paris.
- Bouvier M** (2010) Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt. 10^{ème} édition, LGDI.
- Musgrave R A** (1959) The theory of public finance: A study in public economy. Tata-McGraw H-HILL Book Company.
- Smith A** (1776) An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations. The Electric Book Company Ltd.
- Neurrisse A** (1978) Histoire de l'impôt. Que sais-je ? Presse Universitaire de France.
- Ricardo D** (1817) On the principles of political economy and taxation. Batoche Books, Kitchener 2001.
- Attila G, Chambas G, Combes, JL** (2009) Corruption et mobilisation des recettes publiques : Une analyse économétrique. Recherches Economiques de Louvain 2009/2, vol 75, 229-268.
- Arnold J** (2008) Do tax structure affect aggregate economic growth? Empirical evidence from a panel of OECD countries. ECO/WKP (2008)51.
- Arulampalam W, Devereux M P, Maffini G** (2010) The direct incidence of corporate income tax on wages. IZA DP N° 5293.
- Azizul I** (2001) Issues in tax reforms. Asia-Pacific Development Journal, Vol 8, n° 1, 1-12.
- Arnold J, Brys B, Heady C, Johansson A, Schweltnus C, Vartia L** (2009) Tax policy for economic recovery and growth. The Economic Journal, 121 (February), F59-F80.
- Arseneau M, Ha Dao N, Godbout L** (2012) Le dosage des impôts et la croissance économique : des leçons pour le Québec. Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, document de travail 2012/01, Université de Sherbrooke.
- Boskin M, Gale W** (1987) New results on the effects of tax policy on the international location of investment. In M Feldstein Ed, The effects of taxation on capital accumulation (Chicago: University of Chicago Press), 201-222.
- Barro R J** (1990) Government spending in a simple model of endogenous growth. The journal of political economy, Vol 98, 103-125.
- Barro R J** (1996) Determinants of economic growth: A cross-country empirical study. NBER Working Paper 5698.
- Brun JF, Chambas G, Combes JL** (2011) Recettes publiques des pays en développement : Méthodes d'évaluation. CERDI, Etudes et documents, E 2006.11.
- Brun JF, Chambas G, Laurent M** (2007) Economie politique de la réforme de transition fiscale : Le cas du Maroc. Afrique Contemporaine, 2007/3, n° 223-224, 309-324.
- Burgess R, Stern N** (1992) Taxation and development. Journal of Economic Literature, Vol 31, n° 2, 762-830.
- Chambas G** (2005a) Afrique au sud du Sahara : Quelle stratégie de transition fiscale ? Afrique Contemporaine, 2005/1, n° 213, 133-163.
- Chambas G** (2005b) TVA et transition fiscale en Afrique : Les nouveaux enjeux. Afrique Contemporaine, 2005/3, n° 215, 181-194.
- Diamond PA, Mirrless JA** (1971) Optimal taxation and public production I: Production efficiency. The American Economic Review, Vol 61, n° 1, 8-27.

- Engen EM, Skinner J** (1992) Fiscal policy and economic growth. NBER, Working Paper Series n° 4223.
- Engen EM, Skinner J** (1996) Taxation and economic growth. *National Tax Journal*, Vol 49, n° 4, 617-642.
- Felix AR** (2006) Passing the burden: Corporate tax incidence in open economies. University of Michigan.
- Gordon R** (1998) Can high personnel tax rate encourage entrepreneurial activity? *IMF Staff Papers*, Vol 45, n° 1, 49-80.
- Gentry WM, Hubbard RG** (2000) Tax policy and entrepreneurial entry. Graduate School Business, Columbia University, Uris Hall, 3022 Broadway, New York, NY 10027 and NBER, 1-47.
- Hartman DG** (1984) Tax policy and foreign direct investment in the United States. *National Tax Journal*, Vol 37, n° 4, 475-88.
- Hasset KA, Mathur A** (2006) Taxes and wages. American Enterprise Institute for Public Policy Research, Working Paper n° 128.
- Lucas RE** (1990) Supply-Side Economics: An Analytical Review. *Oxford Economic Papers*, Vol 42, n° 2, 293-316.
- Lee Y, Gordon RH** (2005) Tax structure and economic growth. *Journal of Public Economic*, Vol 89, 1027-1043.
- Mahtout S** (2018) Politique fiscale et croissance économique en Algérie : Une évaluation économétrique. *Revue Innovation*, n° 08/2018, 250-263.
- Mahtout S** (2019a) Le système du recouvrement fiscal en Algérie : Analyse et évaluation des performances. *Revue algérienne des recherches et études*, n° 05/2019, 139-158.
- Mahtout S** (2019b) Les effets macroéconomiques des prélèvements fiscaux sur l'investissement en Algérie. *Revue des études économiques*, Article accepté pour publication (à paraître en décembre 2019).
- Mahtout S** (2019c) Le système fiscal algérien : Analyse et évaluation des performances du dispositif du contrôle fiscal. *Revue integration économique*, n° 04/2019, Article accepté pour publication (à paraître en décembre 2019).
- Mendoza EG, Milesi-Ferretti GM, Asea P** (1997) On the ineffectiveness of tax policy in altering long-run growth: Harbergyer's superneutrality conjecture. *Journal of public Economics* 66 (1997), 99-126.
- Mendoza E, Razin A, Tesar L** (1994) Effective tax rates in macroeconomics cross-country estimates of tax rates on factor incomes and consumption. *Journal of Monetary Economics*, Vol 34, 297-323.
- Milesi-Ferretti G, Roubini N** (1998) Growth effects income and consumption taxes. *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol 30, n° 4, 721-744.
- Padovano F, Galli E** (2001) Tax rates and economic growth in the OECD Countries (1950-1990). *Economic inquiry*, Vol 39, 44-57.
- Slemrod J** (1990) Optimal taxation and optimal tax systems. *The Journal of economic perspectives*, Vol 4, n° 1, 157-178.
- Solow RM** (1956) A contribution to the theory of economic growth. *The Quarterly Journal of Economics*, Vol 70, n° 1, 65-94.
- Slemrod J** (1990) Tax effects on foreign direct investment in the United States: Evidence from a cross-country comparison. In A, Razin and J, Slemrod eds, *Taxation in the global economy* (Chicago: University of Chicago Press).

Tanzi V, Zee HH (1997) Fiscal policy and long-run growth. International monetary fund, Vol 44, n° 2.

Widmalm F (2001) Tax structure and growth: Are some taxes better than others? Public Choice, Vol 107, 199-219.

Young K (1988) The Effects of Taxes and Rates of Return on Foreign Direct Investment into the United States. National Tax Journal, Vol 41, 109-121.

Ministère des finances (2001-2016) Note de présentation du projet de la loi de finances. Direction générale de la prévision et des politiques.

Ministère des finances (2007-2014) Flash de conjoncture : Le comportement des principaux indicateurs macroéconomiques et financiers. Direction générale de la prévision et des politiques.

Ministère des finances (2001-2017) Lettres de la direction générale des impôts. Bulletin d'information de la direction générale des impôts (DGI), n° 1 à 86.

Ministère des finances (2002-2016) Vos impôts. Publication de la direction générale des impôts (DGI).